

Initiation à la COMPTABILITE Privée
SYSCOHADA
[LICENCE 2 LLCC](#)

Enseignant : Dr YEDOH

CHAPITRE 1 :

LA PRESENTATION GENERALE DU SYSCOHADA

1- DEFINITION DE LA COMPTABILITE

C'est un système d'organisation de l'information financière permettant de :

- Saisir, classer, enregistrer des données de base chiffrées
- Fournir, après traitement approprié, un ensemble d'informations conforme aux besoins des divers utilisateurs intéressés.

De façon générale, les informations comptables permettent de mesurer le résultat et d'évaluer le patrimoine et de sa situation financière.

2- HISTORIQUES

2-1- L'historique de la comptabilité

La comptabilité est, depuis longtemps, considérée comme une connaissance utile. Elle est nécessaire à qui veut diriger une entreprise, exploiter un commerce, administrer une collectivité...

➤ **La comptabilité est une connaissance ancienne.**

Elle existe depuis longtemps. Donc, depuis que les hommes ont la connaissance des nombres. Elle a pour objet la tenue des comptes, dans lesquels on inscrit des nombres. Une comptabilité rudimentaire, appelée comptabilité simple, a été utilisée dans *l'Antiquité et au Moyen Age* : elle consisterait à l'enregistrement des opérations des recettes et des dépenses, dans un compte unique de caisse, auquel on ajoutait des comptes de classement.

➤ **L'Antiquité**

La comptabilité est une technique qui remonte à la plus haute antiquité. **Le code Hammourabi en Mésopotamie (2285 avant Jésus-Christ)**, contenait déjà deux articles relatifs à la comptabilité des marchands. Elle s'est développée à la renaissance. Dès lors, la comptabilité apparaît comme « *l'Algèbre du droit et méthodes d'observation des Sciences Economiques* » (Pierre Garnier, Dunod 1947).

On trouve des traces de comptabilité primitive dans les anciennes civilisations Péruviennes, Sumériennes, Grecques et Romaines.

➤ **Le Moyen Age**

Les progrès de la comptabilité sont dus à l'évolution du contexte économique : croisade, développement du commerce, formation d'associations de marchands, de grandes foires annuelles de Beaucaire, de Champagne, de Genève. Il s'agit cependant toujours de comptabilité simple, comme dans l'Antiquité.

2-1-1-L'évolution de la comptabilité.

On est passé d'une comptabilité simple de recettes et de dépenses, avec un compte unique de caisse et des comptes facultatifs de classement, à une comptabilité à partie double, dans laquelle on tient des comptes obligatoires en grand nombre, donnant une image de la totalité du patrimoine de l'entreprise (biens, créances et dettes), ainsi que les profits et pertes réalisés.

Dans les saintes écritures (Bible), on trouve déjà les traces de la comptabilité financière (Nouvelle appellation de la comptabilité selon les normes comptables internationales). Ecclésiaste 42 : 2.

La comptabilité simple a évolué en raison de la multiplication des opérations avec des tiers. A cet effet des comptes de tiers furent introduits donnant naissance aux termes de « Débit » et « Crédit » utilisés par les comptables découlant des verbes latin (indicatif présent) *Debere = Devoir et Credere = Avoir confiance*.

2-1-2- Quelques Grands précurseurs de la Comptabilité Moderne

Luca Pacioli (1445 – 1510), Italien : le père de la comptabilité moderne ; Auteur du « *Premier traité de comptabilité en partie double* » et des registres comptables suivants : *le Mémorial, le Journal, le Grand livre et le plan comptable*

Jan Ympyn (1485 – 1540), Hollandais : l'initiateur de la comptabilité à partie double ;

Pierre de Savonne (Né en 1567 à Avignon – France) : Auteur du premier livre de comptabilité « *Instruction et manière de tenir des livres de raison ou de compte par parties doubles* » ;

Bertrand -François Barrême (1640 – 1703) : Auteur de deux livres : « *Livre des comptes faits en 1682 et le Traité des parties doubles en 1721* ».

Mathieu de la Porte : il donne la forme classique à la comptabilité. Il est l'auteur de deux livres : « *Guide des négociants et teneurs de livres en 1685 et La science des négociants et teneurs de livres en 1712* ».

2-2- L'historique du SYSCOHADA

3- LES OBJECTIFS DU SYSCOHADA

L'adoption d'un système unique et commun aux Etats-parties de l'espace OHADA est motivée par les objectifs poursuivis ci-après :

- Obtention de données homogènes sur les entreprises par l'instauration de pratiques comptables uniformes dans le continent Africain
- Fiabilité de l'information comptable et financière
- Image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise
- Adaptation du modèle comptable des entreprises aux normes internationales
- Mise à la disposition des entreprises d'un outil moderne de gestion
- Pertinence partagée de l'information multiple pour satisfaire une finalité interne (gestionnaire) et externe destinés aux tiers (investisseurs, associés, banquiers Etat, etc...).

Le système comptable OHADA se propose, par ailleurs, de contribuer à :

- Assurer une plus grande efficacité du contrôle des comptes et à donner toutes garanties de régularité, de sincérité et de transparence des états financiers.
- Inciter les opérateurs économiques du secteur informel à tenir une comptabilité régulière en mettant à leur disposition des outils à leur portée.

4- LES PRINCIPES

Le SYSCOHADA retient huit principes comptables, tous mentionnés dans le règlement qui font l'unanimité dans les normes internationales et admet partiellement un neuvième d'essence anglo-saxonne dit de la prééminence de la réalité sur l'apparence, ce sont :

- ✚ Le principe de prudence (Article 3 et 6) ;
- ✚ Le principe de la permanence des méthodes (Article 40) ;
- ✚ Le principe de la correspondance Bilan de clôture – Bilan d'ouverture ou principe d'intangibilité du bilan d'ouverture (Article 34) ;
- ✚ Le principe de la spécialisation des exercices ou de séparation des exercices ou d'indépendance des exercices (Article 59) ;
- ✚ Le principe du coût historique (Article 35 et 36) ;
- ✚ Le principe de la continuité d'exploitation (Article 39) ;
- ✚ Le principe de la transparence (Articles 6, 8, 8, 10, 11) ;
- ✚ Le principe de l'importance significative (Article 33) ;
- ✚ Le principe de la prééminence de la réalité sur l'apparence.

4-1- Le principe de la prudence.

Ce principe est observé pour une appréciation raisonnable des faits afin d'éviter le risque de transfert sur l'avenir d'incertitudes présentes, susceptibles de grever le patrimoine et les résultats. La règle de prudence crée une dissymétrie de traitement des charges et produits : toute perte probable est enregistrée en charge alors que les gains potentiels ne le sont jamais.

Exemple : la comptabilisation des écarts de conversion à la clôture de l'exercice. Ils sont notés au bilan dans un poste spécifique du passif (hors capitaux propres), mais ils ne sont pas enregistrés dans les produits ; en revanche, les pertes probables de change à cette date, notées au bas de l'actif en tant qu'écarts de conversion, sont en outre inscrites dans les charges sous forme de dotation ou charge provisionnée.

4-2- Le principe de la permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation et de présentation utilisées pour l'établissement des états financiers ne doivent pas changer d'un exercice à un autre. Cette constance dans l'application des méthodes permet d'assurer la comparabilité de l'information dans le temps et dans l'espace. Ce principe admet toutefois des changements motivés par la recherche d'une meilleure image du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise. Les circonstances de telles modifications sont limitativement prévues.

Exemple : Changements d'origine externe à l'entreprise

Changements d'origine interne décidés par l'entreprise.

Changements dans la réglementation comptable et fiscale.

Changements purement potestatifs (origine interne)

4-3- Le principe d'intangibilité du bilan d'ouverture.

Le bilan d'ouverture d'un exercice doit correspondre au bilan de clôture de l'exercice précédent. Ne peuvent être imputés sur les capitaux propres d'ouverture les incidences des changements de méthodes ainsi que les produits et les charges sur exercices antérieurs.

Exemple : deux exceptions :

- Changement de réglementations comptables
- Erreur fondamentale.
-

4-4- Le principe de la spécialisation des exercices

Il est d'application universelle. Ce principe signifie que la vie d'une entreprise étant découpée en exercices à l'issue desquels sont publiés des états financiers annuels, il faut rattacher à chaque exercice tous les produits et les charges qui le concernent (nés de l'activité de cet exercice), et ceux-là uniquement. Ce principe doit être appliqué avec un maximum de rigueur.

Exemple : le découpage de l'amortissement (différence entre coût d'entrée et valeur résiduelle) en exercice, par « tranches » annuelles, selon le plan d'amortissement ;

L'inscription dans les charges de l'exercice des charges et pertes probables ;

le « découpage », à la clôture de l'exercice, des charges et produits constatés

d'avance et l'inscription dans le résultat des produits à recevoir et des charges à payer ;

le mécanisme des « charges différées » notées à l'actif, en vue d'une répartition sur plusieurs exercices.

4-5- Le principe du coût historique.

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entreprise, les biens acquis à titre onéreux sont enregistrés à leur **coût d'acquisition** exprimé en unité monétaire courante, les biens acquis à titre gratuit à leur **valeur actuelle** et les biens produits à leur **coût de production**.

4-6- Le principe de la continuité d'exploitation.

L'entreprise est présumée poursuivre ses activités sur un horizon temporel prévisible. Lorsque la continuité de l'exploitation de l'entreprise n'est plus assurée, les méthodes d'évaluation doivent être reconsidérées.

4-7- Le principe de la transparence.

Il faut inclure dans le concept :

- La conformité aux règles et procédures du SYSCOHADA, au plan comptable et à terminologie, à ses présentations d'états financiers (notions de régularité)... ;
- La présentation et la communication claire et loyale de l'information, sans intention de dissimuler la réalité derrière l'apparence ;
- Le respect de la règle de non –compensation, dont l'inobservation entraînerait des confusions juridiques et économiques et fausserait l'image que doivent donner les états financiers annuels. Sont autorisées les compensations juridiquement fondées en vertu de la loi ou du contrat

...
4-8- Le principe de l'importance significative.

En vertu de ce principe, tout élément susceptible d'influencer le jugement que les destinataires des états financiers peuvent porter sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de l'entreprise doit leur être communiqué.

Exemple : dans le sens de l'allègement de l'information

- « l'arrondi » possible de certaines évaluations (stocks notamment) ;
- La possibilité d'accélérer l'arrêté des comptes annuels, donc d'accélérer leur publication, par des estimations raisonnables des comptes de régularisation (charges à payer, produits à recevoir...) ne présentent pas de différence significative avec les montants exacts ;
- La possibilité de regrouper au plan de la présentation certains postes des états financiers ;
- La possibilité voire l'obligation de ne pas fournir, dans l'état annexé, des informations n'atteignant pas le seuil d'importance significative.

4-9- Le principe de la prééminence de la réalité sur l'apparence.

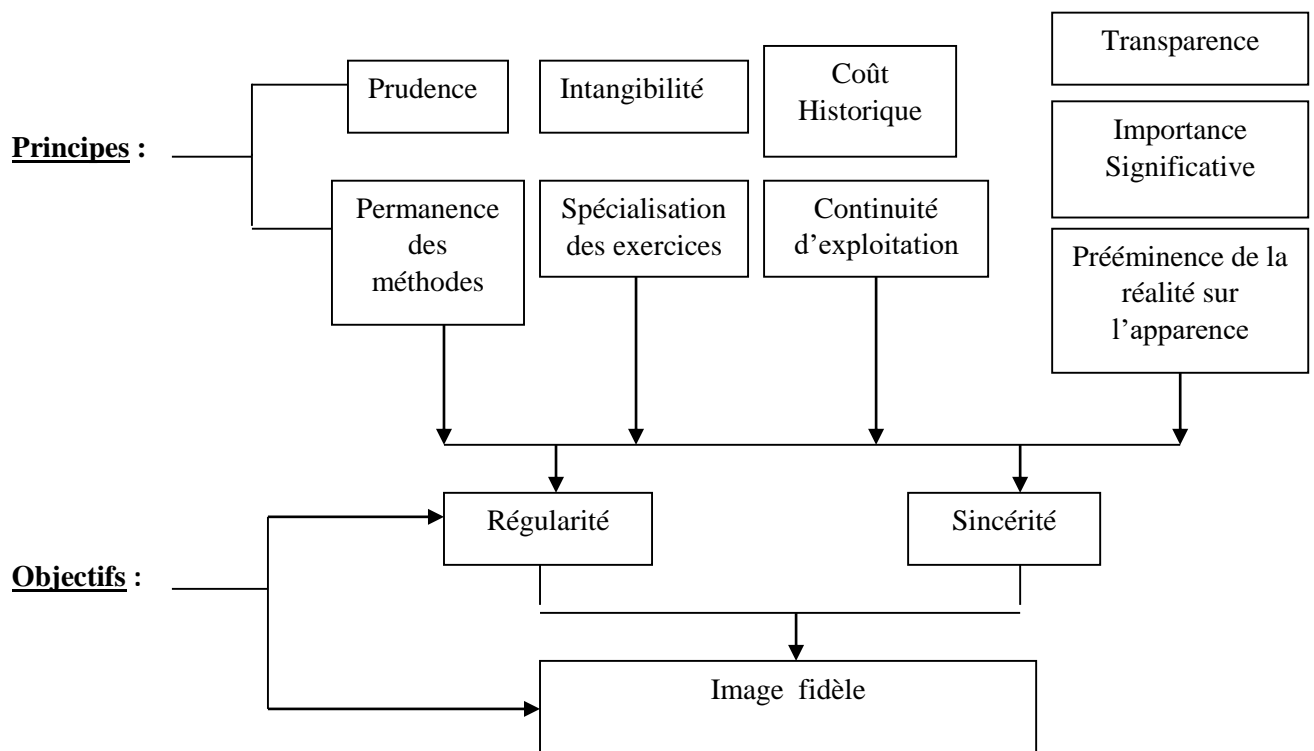
Appelé substance **over form** en anglais, n'est ni dans la ligne ni dans la tradition culturelle et juridique des pays de l'OHADA. Il conduit à donner, dans les états financiers, la priorité à la réalité économique sur la forme ou l'apparence juridique. Son application conduit, par exemple, à inscrire à l'actif des bilans des utilisateurs, la valeur des biens pris en crédit-bail comme s'ils en étaient les propriétaires, en dépit de l'apparence juridique.

L'utilisation de ce principe est logique et intéressante au plan économique et financier, surtout si on la combine avec celle du principe d'importance significative (la prééminence ne « valant la peine » d'être mise en œuvre que si l'élément présente une importance significative...).

Exemple : les applications faites sont les suivantes :

- Inscription à l'actif du bilan (comme si l'entreprise en était propriétaire) des biens détenus avec « Réserve de propriété » ainsi que des biens mis à la disposition du concessionnaire par le concédant (dans le bilan du concessionnaire) ;
- Inscription à l'actif du bilan de l'utilisateur (ou preneur) des biens utilisés dans le cadre d'un contrat de crédit-bail ;
- Inscription à l'actif du bilan des effets remis à l'escompte et non encore échus ou honorés ;
- Inscription dans les « charges de personnel » du personnel facturé par d'autres entreprises.

5- **RELATIONS ENTRE PRINCIPES ET OBJECTIFS.**



CHAPITRE 2 : LA PRESENTATION DU PLAN COMPTABLE SYSCOHADA

1- DEFINITION

Le plan de comptes du Système comptable OHADA est l'ensemble des comptes définis et identifiés par un numéro et un intitulé.

Toute entreprise non financière exerçant des activités au sein de l'espace économique formé par les Etats-Parties, dit espace OHADA, doit recourir au plan de comptes normalisés dont la liste figure dans le Système comptable OHADA.

2- LA CODIFICATION DU PLAN COMPTABLE SYSCOHADA

Le Système comptable OHADA retient une codification décimale des comptes avec neuf classes ayant les codes 1 à 9. Les huit premières classes sont réservées à la comptabilité générale tandis que la comptabilité des engagements et la comptabilité analytique de gestion (CAGE) se partagent la dernière classe.

Les comptes sont identifiés par un numéro auquel est rattaché un intitulé. Ces deux identifiants sont nécessaires pour enregistrer et suivre les opérations en comptabilité. Cette codification des comptes est comprise dans le champ de la normalisation comptable impérative, à l'exception de la classe 9 qui est d'application facultative.

2-1- La structure du plan comptable

La lecture des comptes se fait de la gauche vers la droite .Les comptes se présentent ainsi :

- le 1^{er} chiffre représente la classe (il existe 9 classes)
- les deux 1^{ers} chiffres représentent le compte principal
- les trois 1^{ers} chiffres indiquent le compte divisionnaire
- les quatre 1^{ers} chiffres indiquent le sous compte

Exemple de lecture

- ✓ 2 : la classe des immobilisations
- ✓ 24 : le compte principal des matériels
- ✓ 241 : le compte divisionnaire des matériels et outillage
- ✓ 2411 : le sous compte des matériels industriels

Donc le compte 2411 a pour libellé dans le plan : **MATERIEL INDUSTRIEL**

REMARQUE

Toute entreprise non financière exerçant des activités au sein de l'espace économique formé par les Etats-Parties, dit espace OHADA, doit recourir au plan de comptes normalisés dont la liste figure dans le Système comptable OHADA

Au demeurant, la codification de base du Système comptable OHADA est limitée, dans la mesure où les comptes divisionnaires atteignent au plus quatre chiffres.

En vertu des dispositions du présent l'Acte Uniforme, le plan de comptes de chaque entreprise doit être suffisamment détaillé pour permettre l'enregistrement des opérations. Lorsque les comptes prévus par le Système comptable OHADA ne suffisent pas à l'entreprise pour

enregistrer distinctement toutes ses opérations, elle peut ouvrir toutes subdivisions nécessaires.

Inversement, si les comptes prévus par le Système comptable OHADA s'avéraient trop détaillés par rapport aux besoins de l'entreprise, elle peut les regrouper dans un compte global de même niveau, plus contracté, à condition que le regroupement ainsi opéré puisse au moins permettre l'établissement des états financiers annuels dans les conditions prescrites.

Les comptes étant en conséquence ouverts au regard de ses besoins spécifiques, toute entreprise peut :

- Ajouter à la codification du Système comptable OHADA sa propre codification, plus analytique ;
- Ou y insérer la codification nécessaire résultant des nomenclatures exigées par la Statistique nationale.

Nonobstant cette faculté donnée aux entreprises :

- La codification et l'intitulé des comptes tels qu'établis par le Système comptable OHADA doivent être respectés ;
- Lorsque certaines opérations ne peuvent pas être enregistrées dans les comptes développés selon l'ordre du plan de compte du Système comptable OHADA, les nouveaux comptes à ouvrir sont approuvés en application des procédures en vigueur,
- Les entreprises ventilent leurs opérations en tant que de besoin ;
- Selon qu'elles sont faites dans l'Etat-partie où elles ont leur siège social, dans les autres

Etats de l'espace OHADA où elles ont des relations d'affaires et en dehors de cet espace en unité monétaire légale du pays et en devises

- Selon qu'elles sont traitées à court, moyen et long terme.

2-2- Les différentes classes

- **La classe 1**

Cette classe regroupe les comptes des ressources durables.

Exemple : capital, emprunt

- **La classe 2**

Cette classe regroupe les comptes d'actifs immobilisés.

Exemple : frais d'établissement, brevet, matériel de transport

- **La classe 3**

Cette classe regroupe les comptes de stocks

Exemple : stock de marchandises, stock de matière première, stock de produit finis

- **La classe 4**

Elle regroupe les comptes de tiers (personne).

Exemple : client(411), fournisseur(401)

- **La classe 5**

Elle regroupe les comptes de trésorerie.

Exemple : banque, caisse

NB : les comptes de la classe 1 à la classe 5 sont les comptes du bilan

- **La classe 6**

Elle regroupe les comptes de charges d'exploitation ou des activités ordinaires.

Exemple : achat de marchandise (601), honoraire(6324)

- **La classe 7**

Elle regroupe les comptes de produits d'exploitation ou hors activités ordinaires

Exemple : vente de marchandises (701), intérêt(771), escomptes obtenus(773)

- **La classe 8**

Elle regroupe les charges et les produits hors activités ordinaires.

Exemple : produits de cessions des immobilisations corporelles (822)

- **La classe 9**

Elle regroupe les comptes de la comptabilité analytique de gestion.

REMARQUE

La classe 6 à la classe 8 regroupe les comptes de gestion c'est-à-dire les comptes nécessaires pour l'établissement du compte de résultat.

3- LE FONCTIONNEMENT DES COMPTES

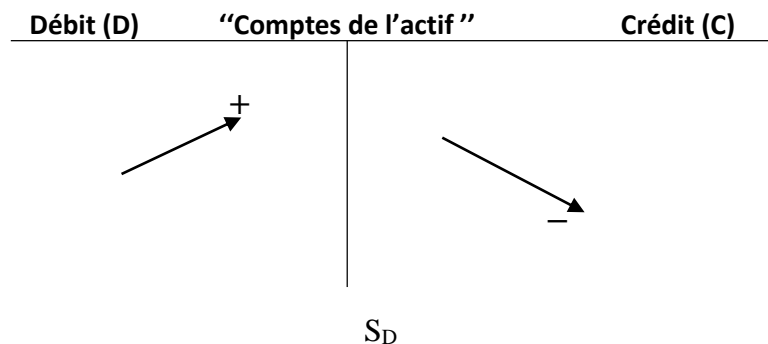
3-1- Les comptes du bilan

Les comptes du bilan permettent d'expliquer la situation patrimoniale de l'entreprise. Ils sont divisés en deux grandes catégories :

- Les comptes de l'actif
- Les comptes du passif

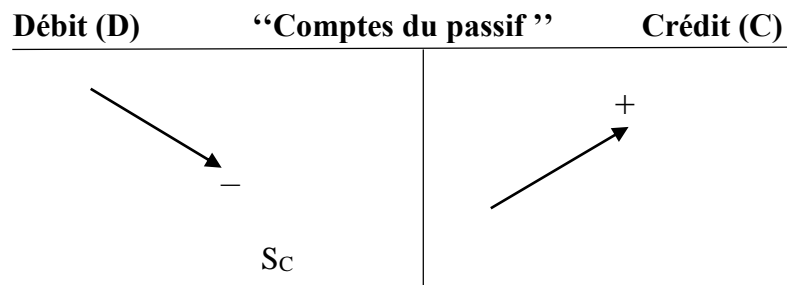
❖ **Les comptes de l'actif**

Les comptes de l'actif augmentent du cc et diminuent du coté crédit. Ils ont généralement un solde débiteur.



❖ **Les comptes du passif**

Ils augmentent du côté crédit et diminuent du côté débit. Ils ont généralement un solde créditeur.



REMARQUE

- Un compte a toujours un nom

Exemple : le compte caisse

Le compte fournisseur

REMARQUE

- ✓ Chaque compte enregistre les opérations qui le concernent
- ✓ Le compte caisse peut avoir un solde débiteur ou nul. Il ne peut jamais avoir de solde créditeur.

3-2- Les comptes de gestion

Ce sont les comptes qui permettent d’enregistrer l’activité d’exploitation de l’entreprise. Ils expliquent le résultat et permettent de présenter le compte de résultat.

Ils sont divisés en deux groupes :

- les comptes de charges
- les comptes de produits

❖ **Les comptes de charges**

Les charges sont les appauvrissements de l’entreprise .c’est à dire les emplois définitifs.

Exemple

Paiement de la facture d’électricité, des timbres- postes

Il existe deux types de charges :

- les charges hors activités ordinaire
- les charges des activités ordinaires
 - Les charges des activités ordinaires

Ce sont les charges courants répétitives, normales pour le fonctionnement d'une entreprise .Ces charges sont dans la classe 6 du plan comptable.

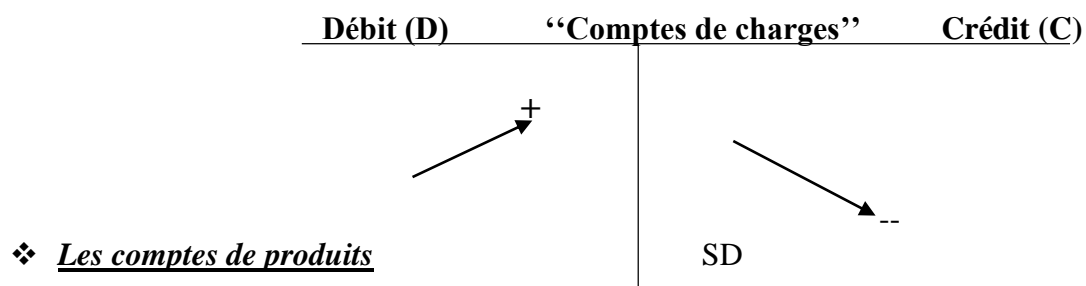
Exemple : le paiement des factures d'électricité

➤ Les charges hors activités ordinaire

Ce sont des charges occasionnelles non répétitives, rare .elles sont représentés par les comptes impairs de la classe 8.

➤ Le fonctionnement des comptes de charges

Les comptes de charges sont généralement débiteurs donc ils ont un solde débiteur .Ils augmentent du coté débit et diminuent du coté crédit.



❖ Les comptes de produits

Les produits sont les enrichissements de l'entreprise.

Exemple

Les ventes de marchandise, les intérêts bancaires.

Il existe deux types de produits :

- les produits des activités ordinaires
- les produits hors activités ordinaire
 - Les produits des activités ordinaires

Ce sont les produits courants, répétitifs normaux pour l'activité d'exploitation .Ils sont représentés dans les comptes de la classe 7.

Exemple :

701 : ventes de marchandises

773 : escomptes obtenus

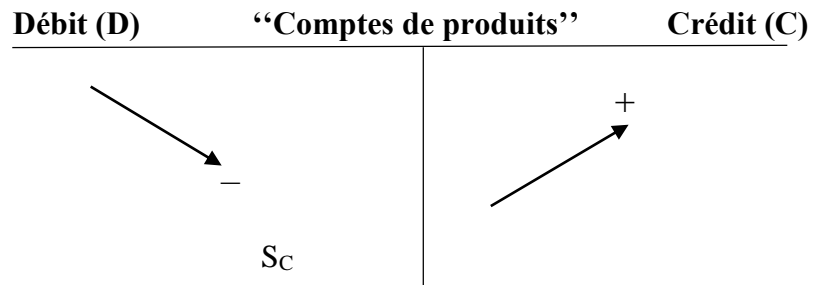
781 : transferts de charges d'exploitation

➤ Les produits hors activités ordinaire

Ce sont les produits rares, occasionnels. Ils sont représentés par les comptes pairs de la classe 8 (82, 84, 86, et 88).

➤ Le fonctionnement des comptes de produits

Ils sont généralement crédités, donc ils ont un solde créditeur.
Les comptes de produits augmentent par le crédit et diminuent par le débit.



CHAPITRE 3 :

L'ETUDE DES SYSTEMES COMPTABLES

1- GENERALITE

La comptabilité générale, pour remplir au mieux la mission qui lui est confiée, repose sur une organisation présentant les caractéristiques suivantes :

- Enregistrement chronologique (au jour le jour) des opérations
- **Report** périodique des opérations passées au journal
- Mise en évidence du principe de la partie double.
- Etablissement des documents de synthèse (**bilan, compte de résultat, TAFIRE** (Tableau Financier des **R**essources et **E**mplois), **état annexe**

Pour atteindre ses objectifs, le travail peut se faire selon :

- Le système classique
- Le système centralisateur

2- LES DIFFERENTS SYSTEMES COMPTABLES

2-1- Le système classique

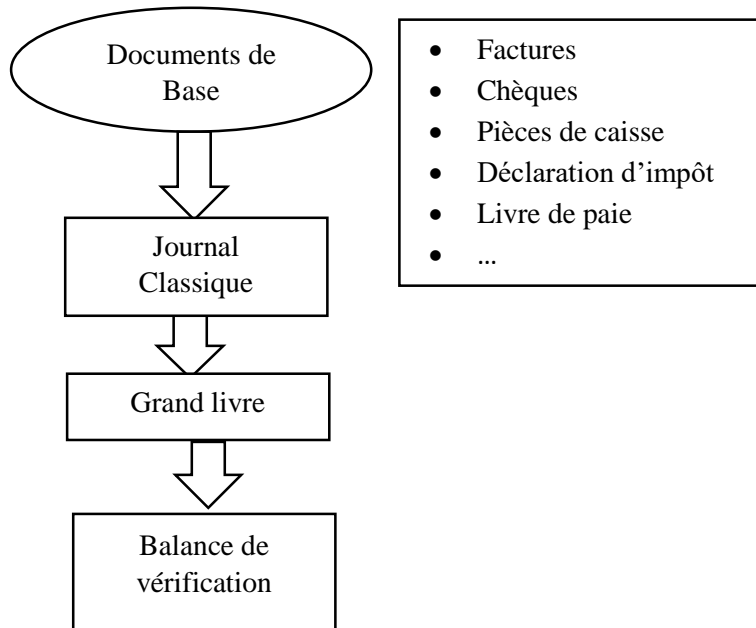
C'est un système de traitement manuel des informations fournies par la comptabilité générale et inscrites dans les différents comptes à partir des documents commerciaux de bases servant de preuves tels que : **la facture, le bulletin de paie, les chèques, les bons de caisse, les pièces de caisse, les effets de commerces et les reçus** de façon chronologique.

Le système classique présente les documents suivants :

- Le journal classique
- Le grand livre
- La balance de vérification

Ces documents permettent de vérifier à chaque étape le respect de la partie double.

La présentation du système classique



SCHEMA DE COMPTABILISATION DU SYSTEME CLASSIQUE

NB : Les documents de base servent à la comptabilisation dans le journal classique

❖ Journal

Selon l'**article 1517 alinéa 4** du SYSCOHADA, c'est un document comptable obligatoire où sont enregistrées de manière chronologique les opérations de l'entreprise.

On y mentionne les **numéros de comptes, les dates, les noms de comptes, les montants, les libellés** (justification c'est-à-dire référence du document qui fait l'objet de saisi).

Il doit être **tenu sans blanc, ni altération article 20** du SYSCOHADA et doit être **conservé 10 ans au moins article 24** du SYSCOHADA.

L'ensemble des instructions relatives à une opération constitue un **article** ou **une écriture au journal**.

N.B : A la fin de chaque page, on totalise les montants de la **colonne débit** et les montants de la **colonne crédit** du journal pour mieux s'assurer que l'égalité fondamentale entre le **total débit** et le **total crédit** est respectée (**principe de la partie double**).

N° du cpte débité	N° du cpte crédité	Date de l'opération Intitulé du compte débité Intitulé du compte crédité (Libellé ou justification ou référence)	Montant du Cpte débité	Montant du cpte crédité
----------------------	-----------------------	---	---------------------------	----------------------------

❖ Grand livre

C'est un document comptable regroupant l'ensemble des comptes de l'entreprise comprenant toutes les opérations effectuées durant une période donnée.

Il reçoit dans les comptes provenant du journal et aboutit à l'établissement des différents soldes.

❖ Balance

C'est un document comptable de contrôle et de synthèse des opérations effectuées. C'est un tableau qui permet de vérifier le principe de la partie double et n'est pas obligatoire

✓ La balance a 4 colonnes

Numéro de compte	Libelles	Solde de début		Solde de fin	
		Débitéur	Créditéur	Débitéur	Créditéur
		1	2	3	4
	Totaux	A	A	B	B

Total colonne 1 = total colonne 2

Total colonne 3 = total colonne 4

✓ La balance a 6 colonnes

Numéro de compte	Libelles	Solde de début		Mouvements		Solde de fin	
		Débitéur	Créditéur	Débit	Crédit	Débitéur	Créditéur
		1	2	3	4	5	6
	Totaux	A	A	B	B	C	C

Total colonne 1 = total colonne 2

Total colonne 3 = total colonne 4

Total colonne 5 = total colonne 6

✓ **La balance a 8 colonnes**

Numéro De Compte	Libelles	Solde de Début		Mouvements		Variation des Mouvements		Solde de fin	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
		1	2	3	4	5	6	7	8
	Totaux	A	A	B	B	C	C	D	D

Total colonne 1 = Total colonne 2

Total colonne 3 = Total colonne 4

Total colonne 5 = Total colonne 6

Total colonne 7 = Total colonne 8

REMARQUE GENERALE : CONTROLES ET CORRECTION DES ERREURS

• **Contrôle**

Le contrôle s'effectue à plusieurs niveaux.

❖ Au niveau du journal

- Vérifier le prince de la partie double au niveau de chaque article et à la fin du journal.
- Vérifier la nature des comptes mouvementés
- Vérifier à la fin de la période que totaux du journal = totaux mouvements de la balance

❖ Au niveau des comptes du grand livre

- Vérifier que le compte dans lequel le report est effectué est bien celui qui est indiqué dans le journal.
- Vérifier l'exactitude des montants à reporter.
- Pointer ou cocher dans le journal les reports qui ont été faits.

❖ Au niveau de la balance

Vérifier les égalités entre les totaux des colonnes

- des soldes d'ouverture
- des mouvements
- des soldes de clôture

• **Correction des erreurs**

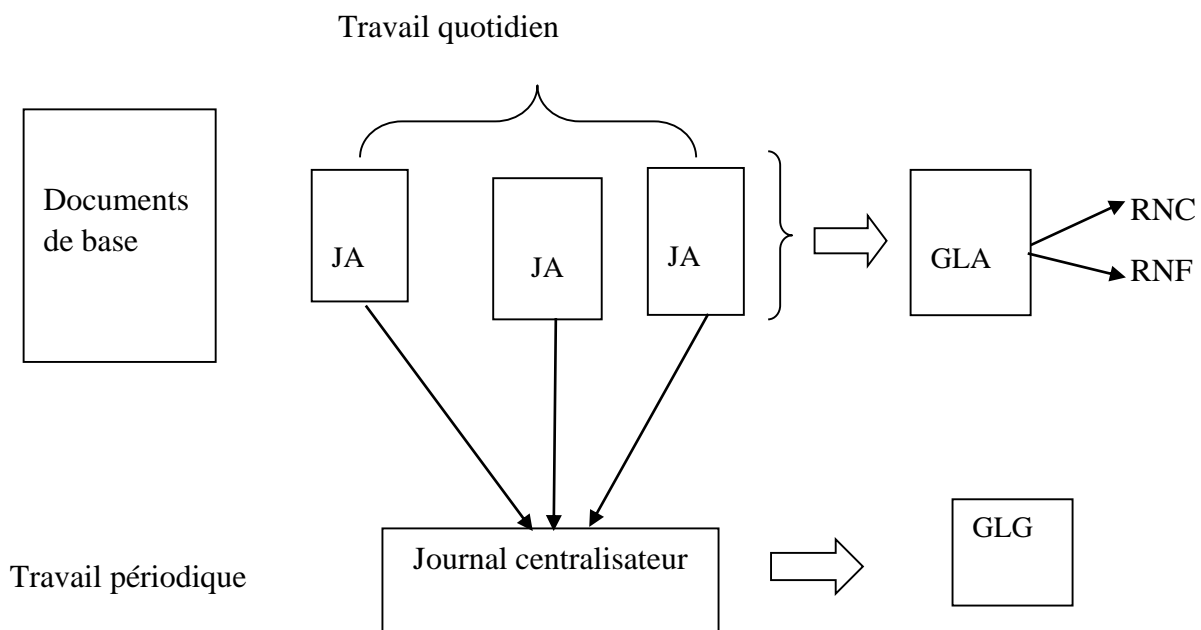
Pour corriger une écriture dans le journal, on repasse la même écriture mais cette fois ci en précédant les montants du signe moins (-).

2-2- Le système centralisateur

Le système centralisateur est un système qui se caractérise par 2 comptabilités :

- ✓ La comptabilité auxiliaire tenu quotidiennement et qui consiste à enregistrer les opérations de même nature dans les journaux spécialisés appelés journaux auxiliaires
- ✓ La comptabilité centralisatrice tenu en fin de mois et qui consiste à rassembler tous les journaux auxiliaires dans un journal unique appelé journal centralisateur.

LA SHEMATISATION DU TRAVAIL DE CENTRALISATION



2-2-1- Etude des journaux auxiliaires (JA)

Un J.A. est un journal spécialisé qui enregistre des opérations de même nature

Exemple : JA des achats de marchandise

2-2-1-1- Le compte support ou de base

On appelle compte support, le compte qui donne son nom à un JA

Exemple : JA caisse –recette : compte support 571

2-2-1-2- Le fonctionnement d'un JA

Toute opération qui intéresse un compte support doit être enregistrée dans le JA correspondant .

Toute opération qui n'intéresse pas un compte support doit s'enregistrer dans le JA des OD (JA des opérations diverses)

2-2-1-3- Le choix des JA

Le choix d'un JA dépend de la nature de l'activité de l'entreprise, de la fréquence et de l'importance de l'opération à traiter

2-2-1-4- Les JA utiles

Les JA les plus courants sont :

- JA banque (débit -crédit)
- JA caisse (débit- crédit)
- JA des achats ou facture fournisseur
- JA des ventes ou factures clients
- JA des effets à recevoir (débit- crédit)
- JA des effets à payer (entrée- sortie)
- JA des OD

2-2-1-5- Tracés

Il existe 2 types de tracé

2-2-1-5-1- Le tracé à livre fermé

Dates	Réf	N°GLA	Libellés	A Débit				A créditer	

2-2-1-5-2- Tracé à livre ouvert

A débiter		A créditer		dates	réf	NGLA	libellés	A débiter				A créditer	

2-2-2- Etudes des JA des achats et des ventes

2-2-2-1- Les factures d'achat

2-2-2-1-1- JA des achats ou facture fournisseur

Il enregistre tous les achats à savoir les achats de marchandises ; d'immobilisation ; des matières 1^{ères} ; de service ; des fournitures ; à crédit ; au comptant ou avoir en un

2-2-2-1-2- JA des achats à crédit, au comptant et avoir

Il enregistre les mêmes documents que le précédent

2-2-2-1-3- JA des achats à crédit et avoir

Ils enregistrent les factures d'achat à crédit et les avoirs

2-2-2-1-4- JA des avoir fournisseurs

Ils enregistrent seulement les avoirs

2-2-3- Les factures de ventes

2-2-3-1- JA vente ou facture client

Ils enregistrent toutes les ventes

2-2-3-2- JA des ventes à crédit, au comptant et avoir

Ils enregistrent les mêmes documents que le précédent

2-2-3-3- JA des ventes à crédit et avoir

Ils enregistrent les factures à crédit et avoir

2-2-3-4- JA des avoir clients

Ils enregistrent les avoir adressé au client

2-2-4- Etude de trésorerie et des effets

2-2-4-1- JA de trésorerie

2-2-4-1-1- JA caisse (débit- crédit)

2-2-4-1-1-1- JA caisse débit

Ils enregistrent les ventes au comptant, en espèces :

- ✓ règlement des clients en espèces
- ✓ retrait d'espèces de la banque
- ✓ encaissement d'effet à recevoir non domicilié

2-2-4-1-1-2- JA caisse crédit

Ils enregistrent les versements d'espèces en banque

- ✓ achat au comptant en espèces
- ✓ règlement des fournisseurs en espèces
- ✓ règlement d'effet à payer non domicilié

2-2-4-1-2- JA banque (débit- crédit)

Ils enregistrent :

- ✓ Les chèques
- ✓ Les bordereaux de remise
- ✓ Les avis bancaire (crédit et débit)
- ✓ Versement et retrait d'espèce

Remarque

Pour les entreprises de petite dimension, un JA unique prend en compte les mouvements des comptes banque et CCP, caisse

2-2-5- JA des effets de commerce

2-2-5-1- JA des effets à payer

2-2-5-1-1- Crédit ou entré

Ils enregistrent :

- ✓ La lettre de change ou traite accepté
- ✓ Billet à ordre souscrit
- 2-2-5-1-2- JA des effets à payer débit (ou sortie)

Ils enregistrent :

- ✓ Les avis de débit
- ✓ Pièce de caisse pour règlement direct d'effet
- 2-2-5-1-3- JA des effets à recevoir
- 2-2-5-1-3-1- JA des effets à recevoir débit ou entrée

Ces JA enregistrent les sorties :

- ✓ La lettre de change ou traite
- ✓ Billet à ordre reçu du client
- 2-2-5-1-3-2- JA des effets à recevoir crédit ou sortie

Ils enregistrent les sorties d'effet du portefeuille de l'entreprise

2-2-6- Utilisation des comptes de virement interne

Un compte de virement est un compte de liaison qui est utilisé en système centralisateur lorsqu'une opération concerne 2 JA ; il permet d'éviter le double enregistrement

Retrait d'espèce : 100 000. Achat de marchandises au comptant pour 100 000

D : 585 ---100 000	JA achat
C : 521—100 000	D 601 –100 000
	C 401 --- 100 000
JA caisse	
D : 571---- 100 000	JA caisse
C : 585--- 100 000	D : 601--- 100 000
	C : 571 --- 100 000

2-2-6-1- Les différents comptes de virement interne

Il existe 2 comptes de virement :

- ✓ Le compte 585 : virement de fonds (pour les mouvements de fonds)
- ✓ Le compte 588 : autre compte du virement interne

NB : En cas de vente ou d'achat au comptant, il faut transiter par les comptes de tiers

2-2-6-2- Les comptes du virement internes

JA	JA caisse recette	JA banque débit	JA des effets à payer débit	JA des achats
JA caisse Dépense		585	588	
JA des effets à recevoir, crédit	588	588		
JA banque crédit	585			
JA des ventes				

2-2-7- Les procédures de centralisation

Enfin de période, on arrête les totaux des colonnes des JA et on met à jour le journal centralisateur, chaque JA fait l'objet d'un article dans le journal ; il existe 2 procédés de centralisation :

- ✓ La centralisation ordinaire ou classique
- ✓ La centralisation par journal ou grand livre

--	--	--	--	--

CHAPITRE : 4

LA PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

1- GENERALITE

Les états financiers sont des documents de fin d'année. (31 décembre de chaque année). Ils permettent de présenter et de justifier le résultat et son obtention. On distingue quatre documents indissociables :

- Le bilan
- Le compte de résultat
- Le tableau financier des ressources et emplois (TAFIRE)
- L'état annexe

La présentation de ces états dépend du système de l'entreprise :

- Le système réel normal
- Le système allégé
- Le système minimal de trésorerie(SMT)

2- LES DIFFERENTS TYPES DE SYSTEME

Le système dépend de la taille de l'entreprise, et les documents sont présentés en fonction du système.

2-1- Le système normal

Toutes les entreprises réalisant un chiffre d'affaire supérieur à 100 000 000 F quelque soit son secteur d'activité. Dans ce système, les entreprises doivent obligatoirement présenter :

- Le bilan
- Le compte de résultat
- Le TAFIRE (tableau financier des ressources et emplois)
- L'état annexé

2-2- Le système allégé

Ce système est applicable aux petites et moyennes entreprises. Ces entreprises ont un chiffre d'affaires compris entre 30 000 000 F et 100 000 000 F.

Le système exige l'établissement :

- Du bilan
- Du compte de résultat
- De l'état annexé

2-3- Le système minimal de trésorerie (SMT)

Le système minimal est applicable aux très petites entreprises dont le chiffre d'affaire annuel est inférieur à 30 000 000 F. Ces entreprises établissent des états de recettes et des dépenses. Ces états sont faits à partir de la comptabilité de trésorerie.

3- LES DIFFERENTS ETATS FINANCIERS

3-1- Le bilan syscohada

Le bilan comptable est un tableau récapitulatif de la situation économique et financière d'une entreprise à une date donnée. Il est composé de deux parties équilibrées:

- l'actif, à gauche, qui représente l'ensemble des biens de l'entreprise,
- le passif, à droite, qui représente l'ensemble des ressources de l'entreprise.

3-1-1- La présentation des rubriques du bilan

ACTIF (Emplois)		PASSIF (Ressources)	
<p><u>ACTIF IMMOBILISE</u> - Charges immobilisées - Immobilisations incorporelles - Immobilisations corporelles - Immobilisations financières</p> <p><u>ACTIF CIRCULANT</u> - Les stocks (marchandises, matières premières, produits finis, fournitures, etc....) - Les créances (clients, effets à recevoir, effets escomptés non échus, autres créances, etc....)</p> <p><u>TRESORERIE – ACTIF</u> - Titres de placement - Valeurs à encaisser - Banques - Comptes courants postaux (CCP) - Caisse</p> <p><u>ECART DE CONVERSION ACTIF</u> Pertes probables de change</p>		<p><u>CAPITAUX PROPRES</u> - Capital social - Primes et réserves - Résultat -Subventions d'investissement</p> <p><u>DETTES FINANCIERES</u> - Emprunts - Dettes de crédit-bail - Provisions financières pour risques et charges</p> <p><u>PASSIF CIRCULANT</u> - Dettes fournisseurs - Dettes fiscales -Autres dettes d'exploitation</p> <p><u>TRESORERIE – PASSIF</u> - Banque (solde créditeur) - Crédits d'escompte - Crédits de trésorerie</p> <p><u>ECART DE CONVERSION PASSIF</u> Gains probables de change</p>	

3-1-2- L'analyse des postes du bilan

Le bilan est composé de grandes masses dans lesquelles sont ventilés des postes.

3-1-1-2-1- L'actif immobilisé (classe 2)

Il est composé des biens durables dans l'entreprise. On y trouve les comptes de la classe 2 :

❖ **Charges immobilisées (20)**

201 Frais d'établissement

202 Charges à répartir sur plusieurs exercices,

206 Primes de remboursement des obligations

❖ **Immobilisations incorporelles (21)**

212 Brevets et licences

213 Logiciels

215 Fonds de commerce, etc.

❖ **Immobilisations corporelles**

22 Terrains

23 Bâtiments

24 Matériel, etc.

❖ **Immobilisations financières**

26 Titres de participation

27 Autres immobilisations financières

3-1-1-2-2- L'actif circulant

Il est composé des biens et valeurs transformables au cours du cycle d'exploitation.

❖ **Les stocks (classe 3)**

31 Marchandises

32 Matières premières

33 Autres approvisionnements, etc.

❖ **Les créances (classe 4)**

411 Clients

412 Clients, effets à recevoir

445 Etat, T.V.A récupérable, etc.

3-1-1-2-3- La trésorerie- actif (classe 5)

Ce sont les valeurs disponibles et facilement transformables en monnaie :

50 Titres de placement

51 Valeurs à encaisser

52 Banques

53 Etablissements financiers et assimilés

57 Caisses

3-1-1-2-4- Les capitaux stables (classe 1)

10 Capital

11 Réserves

13 Résultat net de l'exercice

16 Emprunts et dettes assimilées

3-1-1-2-5- Le passif circulant (classe 4)

Ce sont les dettes exigibles à court terme c'est-à-dire à moins d'un an.

401 Fournisseurs

402 Fournisseurs, effets à payer

42 Personnel

443 Etat, T.V.A facturée

481 Fournisseurs d'investissements

3-1-1-2-6- La trésorerie- passif (classe 5)

On y trouve les comptes suivants :

521 Banques (solde créditeur)

561 Crédits de trésorerie

565 Crédits d'escompte

3-1-3- La spécificité du bilan

La lisibilité du bilan est facilitée par les éléments suivants :

- le rappel systématique des montants nets de l'exercice précédent permettant d'apprécier l'évolution des postes ;
- l'inscription du résultat net de l'exercice dans la masse des capitaux propres ;
- les interrelations quasi apparentes et évidentes entre les masses par :
 - la mise en évidence des ressources stables ou durables et de l'actif immobilisé permettant d'obtenir par différence le fonds de roulement. Les ressources stables ou durables sont composées des capitaux propres et des dettes financières ;
 - la mise en évidence de l'actif circulant et du passif circulant permettant d'obtenir aisément par différence le besoin en fonds de roulement aussi appelé besoin de financement global de l'entreprise ;
 - la mise en évidence de la trésorerie dans ses deux composantes (trésorerie-actif et trésorerie-passif), permettant d'obtenir directement par différence, la trésorerie nette globale de l'entreprise ;
- la mise en évidence des écarts de conversion : ils ne sont pas strictement des masses mais des montants d'écarts résultant de la conversion des créances et des dettes en devises au cours du change de l'inventaire ; ainsi, les écarts de conversion-actif correspondent à des pertes probables de change et les écarts de conversion-passif correspondent à des gains probables de change.

3-1-4- Le bilan comptable SYSCOHADA

Réf.	ACTIF	Exercice N			Ex. N-1
		Brut	Amrt.Prov.	Net	Net
	ACTIF IMMOBILISE (1)				
AA	Charges immobilisées				
AX	Frais d'établissement	////////////////////
AY	Charges à répartir	////////////////////
AC	Primes de remboursement des obl	////////////////////
AD	Immobilisations incorporelles				
AE	Frais de recherche et de développem
AF	Brevets, licences, logiciels
AG	Fonds commercial
AH	Autres immobilisations incorporelles
AI	Immobilisations corporelles				
AJ	Terrains
AK	Bâtiments
AL	Installations et agencements
AM	Matériel
AN	Matériel de transport
AP	Avances et acomptes versés sur i				
AQ	Immobilisations financières				
AR	Titres de participation
AS	Autres immobilisations financières
AW	(1) dont HAO: Brut/Net				
AZ	TOTAL ACTIF IMMOBILISE(I)
	ACTIF CIRCULANT				
BA	Actif circulant HAO
BB	Stocks				
BC	Marchandises
BD	Matières premières et autres approvi
BE	En-cours
BF	Produits fabriqués
BG	Créances et emplois assimilés				
BH	Fournisseurs, avances versées
BI	Clients
BJ	Autres créances
BK	TOTAL ACTIF CIRCULANT(II)
	TRESORERIE-ACTIF				
BQ	Titres de placement
BR	Valeurs à encaisser
BS	Banques, chèques postaux, caisse
BT	TOTAL TRESORERIE-ACTIF(III)
BU	Ecarts de conversion-Actif(IV)
	(perte probable de change)				

BZ	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)
----	-----------------------------	-------	-------	-------	-------

Réf.	PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
	CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES		
CA	Capital
CB	Actionnaires capital non appelé
CC	Primes et réserves		
CD	Primes d'apport, d'émission, de fusion
CE	Ecart de réévaluation
CF	Réserves indisponibles
CG	Réserves libres
CH	Report à nouveau +ou-
CI	Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -)
CK	Autres capitaux propres		
CL	Subventions d'investissement
CM	Provisions réglementées et fonds assimilés
CP	TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)
	DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES(1)		
DA	Emprunts
DB	Dettes de Crédit-bail et contrats assimilés
DC	Dettes financières diverses
DD	Provisions financières pour risques et charges
DE	(1) dont HAO:		
DF	TOTAL DETTES FINANCIERES (II)
DG	TOTAL RESSOURCES STABLES (I+II)
	PASSIF CIRCULANT		
DH	Dettes circulantes et ressources assimilées HAO
DI	Clients, avances reçues
DJ	Fournisseurs d'exploitation
DK	Dettes fiscales
DL	Dettes sociales
DM	Autres dettes
DN	Risques provisionnées
DP	TOTAL PASSIF CIRCULANT (III)
	TRESORERIE-PASSIF		
DQ	Banque, crédits d'escompte
DR	Banques, crédit de trésorerie
DS	Banques, découverts
DT	TOTAL TRESORERIE- PASSIF (IV)
DU	Ecart de conversion-Passif (V) (gain probable de change)
DZ	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)

TABLEAU DE LETTRAGE OU TABLEAU DE CORRESPONDANCE DES POSTES

Numéro de compte	Lettre poste	Numéro de compte	Lettre poste	Numéro de compte	Lettre poste	Numéro de compte	Lettre poste
1011 à 1048	CA	2817 à 2818	AH	4311 à 4386	DL	6033	RH
1051 à 1058	CD	2821 à 2825	AJ	4387	BJ	6041 à 6089	RE
1061 à 1062	CE	2831 à 2832	AK	4410 à 4441	DK	6110 à 6183	RI
1090	CB	2833 à 2835	AL	4449	BJ	6210 à 6384	RJ
1110 à 1138	CF	2837	AK	4451 à 4456	BJ	6411 à 6480	RK
1181 à 1188	CG	2838	AL	4460 à 4486	DK	6511 à 6598	RL
1210 à 1292	CH	2841 à 2844	AM	4487 à 4499	BJ	6611 à 6684	RP
1301 à 1390	CI	2845	AN	4491	DK	6711 à 6750	SA
1411 à 1480	CL	2846 à 2848	AM	4510 à 4520	BJ/DM	6760	SC
1510 à 1580	CM	2912 à 2914	AF	4581 4618	BJ	6770 à 6798	SA
1611 à 1620	DA	2915 à 2916	AG	4619 à 4660	DM	6811 à 6813	RS
1630 à 1652	DC	2917 à 2918	AH	4670 à 4711	BJ	6872 à 6878	SD
1661 à 1662	DA	2919	AF/AH	4920 à 4983	BJ	6911 à 6914	RS
1663 à 1686	DC	2921 à 2929	AJ	4670 à 4711	BJ	6971 à 6992	SD
1720 à 1780	DB	2931 à 2933	AK	4712 à 4728	DM		
1811 à 1880	DC	2934 à 2939	AL	4746 à 4747	Soldés	7011 à 7014	TA
1910 à 1988	DD	2941 à 2944	AM	4750 à 4760	BJ	7021 à 7024	TC
		2945	AN	4770	DM	7031 à 7064	TD
		2946 à 2949	AM	4781 à 4788	BU	7071 à 7078	TH
2011 à 2018	AX	2949	AN	4791 à 4798	DU	7110 à 7183	TK
2021 à 2028	AY	2951 à 2952	AP	4811 à 4840	DH	7210 à 7260	TF
2061 à 2068	AC	2961 à 2978	AR/AS	4851 à 4880	BA	7341 à 7372	TE
2110	AE			4900	BH	7521 à 7598	TL
2120 à 2140	AF			4911 à 4912	BI	7710 à 7740	UA
2150 à 2160	AG	3111 0 3180	BC	4920 à 4983	BJ	7760	UC
2170 à 2180	AH	3110 à 3380	BD	4991 à 4998	DN	7770 à 7798	UA
2191	AE	3411 à 3522	BE			7811 à 7815	TT
2193	AF	3610 à 3723	BF	5011 à 5080	BQ	7870	UE
2198	AH	3810	BC	5110 à 5187	BR	7911 à 7914	TS
2211 à 2298	AJ	3820 à 3830	BD	5211 à 5450 ^{débit}	BS	7971 à 7972	UD
2311 à 2338	AK	3860	BF	5211 à 5450 ^{crédit}	DS	7980	TS
2341 à 2358	AL	3871 à 3880	BC/BD	5610	DR		
2370	AK	3910	BC	5640 à 5650	DQ	8110 à 8160	SK
2380	AL	3920 à 3930	BD	5711 à 5732	BS	8210 à 8260	UK
2390	AK/AL	3940 à 3950	BE	5810 à 5820	BS	8310 à 8390	SL
2411 à 2447	AM	3960 à 3970	BF	5850 à 5880	Soldés	8410 à 8460	UL
2451 à 2458	AN	3980	BC/BD	5900	BQ	8480	UN
2461 à 2494	AM	(3986)	BF	5910	BR	8490	UL
2495	AN			5920 à 5940	BS	8510 à 8580	SM
2496 à 2498	AM	4011 à 4086	DJ	5990	DN	8610 à 8642	UM
2510 à 2520	AP	4091 à 4098	BH			8710 à 8780	SQ
2610 à 2680	AR	4111 à 4186	BI	6011 à 6019	RA	8810 à 8880	UL
2711 à 2785	AS	4191 à 4198	DI	6021 à 6029	RC	8911 à 8994	SR
2811	AE	4211 à 4213	BJ	6031	RB		
2812 à 2814	AF	4220 à 4286	DL	6032	RD		
2815 à 2816	AG	4287	BJ				

3-1-5- La périodicité du Bilan

Le bilan peut être établi au début, en cours ou à la fin de l'exercice.

- **L'exercice** : est une période comptable de 12 mois, allant du 1^{er} Janvier de l'année N au 31 Décembre de la même année N.
- **Le bilan de constitution** : c'est un bilan établi à la création de l'entreprise.
- **Le bilan d'ouverture** : Il est établi au début de l'exercice.
- **Le bilan partiel** : est celui établi pendant l'exercice.
- **Le bilan de clôture** : c'est celui établi à la fin de l'exercice.

REMARQUE : LA NOTION DE RESULTAT OU DE SITUATION NETTE (SN).

Dans le bilan le total Actif doit être égal au total Passif.

- si le TOTAL ACTIF = TOTAL PASSIF → **RESULTAT = 0**
- si le TOTAL ACTIF > TOTAL PASSIF → **RESULTAT > 0** ↔ **Bénéfice**
- si le TOTAL ACTIF < TOTAL PASSIF → **RESULTAT < 0** ↔ **Perte**
- Le **RESULTAT** est toujours placé dans les capitaux propres pour équilibrer le bilan :
 - Précédé d'un signe plus (+) : en cas de bénéfice
 - Précédé d'un signe moins(-) : en cas de perte

La situation nette peut être calculée de différentes manières.

SITUATION NETTE = CAPITAL + RESULTAT (Bénéfice)

SITUATION NETTE = TOTAL ACTIF – DETTES

SITUATION NETTE = CAPITAL – RESULTAT (Perte)

SITUATION NETTE = CAPITAL si TOTAL ACTIF = TOTAL PASSIF

3-2- Le compte de résultat

Le compte de résultat récapitule les produits et les charges qui font apparaître par différence le bénéfice net ou la perte nette de l'exercice (article 29 du droit comptable OHADA). C'est un tableau qui présente :

- dans sa partie gauche, appelée « débit », les soldes débiteurs des comptes de charges (comptes de la classe 6 et comptes impairs de la classe 8) ;
- dans sa partie droite, appelée « crédit », les soldes créditeurs des comptes de produits (comptes de la classe 7 et comptes pairs de la classe 8).

❖ La place des variations des stocks

La variation des stocks est donnée par la formule générale suivante :

$$\text{Variation des stocks} = \text{stock final} - \text{stock initial}$$

Les variations des stocks de marchandises, de matières premières et fournitures liées sont toujours notées au débit du compte de résultat avec les charges. Elles viennent en addition si leurs soldes sont débiteurs (il s'agit d'un déstockage) et en soustraction si leurs soldes sont créditeurs (il s'agit d'un stockage).

Quant à la variation des stocks de produits fabriqués (produits finis, produits en cours, produits résiduels et sous-produits), elle est toujours notée au crédit du compte de résultat avec les produits. Elle vient en addition si le solde est créditeur et en soustraction si le solde est débiteur. La variation des stocks de produits fabriqués est appelée **production stockée**.

REF.	CHARGES	Exercice N	Exercice N-1
	ACTIVITE D'EXPLOITATION		
RA	Achats de marchandises
RB	- Variation de stocks (+ ou -) (Marge brute sur marchandises voir TB)
RC	Achats de matières premières et fournitures liées
RD	- Variation de stocks (+ ou -) (Marge brute sur matières voir TG)
RE	Autres achats
RH	- Variation de stocks (+ ou -)
RI	Transports
RJ	Services extérieurs
RK	Impôts et taxes
RL	Autres charges (Valeur ajoutée voir TN)
RP	Charges de personnel ⁽¹⁾ (1) dont personnel extérieur/.....
RQ	(Excédent brut d'exploitation voir TQ)		
RS	Dotations aux amortissements et aux provisions
RW	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION
	(Résultat d'exploitation voir TX)		
	ACTIVITE FINANCIERE		
SA	Frais financiers
SC	Pertes de change
SD	Dotations aux amortissements et aux provisions
SF	TOTAL DES CHARGES FINANCIERES
	(Résultat financier voir UG)		
SH	TOTAL DES CHARGES DES ACTIVITES ORDINAIRES
	(Résultat des activités ordinaires voir UI)		
	HORS ACTIVITES ORDINAIRES (HAO)		
SK	Valeurs comptables des cessions d'immobilisations
SL	Charges HAO
SM	Dotations HAO
SO	TOTAL DES CHARGES HAO
	(Résultat HAO voir UP)		
SQ	Participation des travailleurs
SR	Impôts sur le résultat
SS	TOTAL PARTICIPATION ET IMPOTS
ST	TOTAL GENERAL DES CHARGES
	(Résultat net voir UZ)		

REF.	PRODUITS	Exercice N	Exercice N-1
	ACTIVITE D'EXPLOITATION		
TA	Ventes de marchandises
TB	MARGE BRUTE SUR MARCHANDISES...../.....		
TC	
TD	Ventes de produits fabriqués
TE	Travaux, services vendus
TF	Production stockée
TG	Production immobilisée MARGE BRUTE SUR MATIERES...../.....		
TH	
TJ	Produits accessoires CHIFFRE D'AFFAIRES ⁽¹⁾ (TA+TC+TD+TH)/.....		
TK	(1) dont à l'exportation/.....
TL	
TN	Subventions d'exploitation		
TQ	Autres produits VALEUR AJOUTEE/.....		
TS	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION/.....
TT	Reprises de provisions d'exploitation Transferts de charges d'exploitation
TW	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION
TX	RESULTAT D'EXPLOITATION Bénéfice (+) ; Perte (-)/.....		
	ACTIVITE FINANCIERE		
UA	Revenus financiers
UC	Gains de change
UD	Reprises de provisions financières
UE	Transferts de charges financières
UF	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS
UG	RESULTAT FINANCIER (+ ou -)/.....		
UH	TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES
UI	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES ⁽¹⁾ (+ ou -)/.....		
UJ	(1) dont impôt correspondant/.....		
	HORS ACTIVITES ORDINAIRES (HAO)		
UK	Produits des cessions d'immobilisations
UL	Produits HAO
UM	Reprises HAO
UN	Transferts de charges
UO	TOTAL DES PRODUITS HAO
UP	RESULTAT HAO (+ ou -)/.....		
UT	TOTAL GENERAL DES PRODUITS
UZ	RESULTAT NET Bénéfice (+) ; Perte (-)/.....		

REMARQUE : Le tableau récapitulatif

N° de compte	Charges	Montant	N° de compte	Produits	Montant
601	Achats de marchandises (- 6019)		701	Ventes de marchandises	
6031	Variations des stocks (SI – SF)				
Marge brute sur marchandises (±) =					
6021 à 6024	Achats de matières premières et fournitures liées (- 6029)		702 à 704	Ventes de produits fabriqués	
6032	+ Variations des stocks (SI – SF)		705	Travaux facturés	
			706	Services vendus	
			72	Production immobilisée	
			73	Production stockée	
Marge brute sur matières (±) =					
604	Achats stockés (- 6049)		1321	Marge brute sur marchandises	
605	Autres achats (- 6059)		1322	Marge brute sur matières	
608	Autres approvisionnements (-6089)		707	Produits accessoires	
6033	+ Variations des stocks (SI – SF)		71	Subventions d'exploitation	
61	Transports		75	Autres produits	
62 et 63	Services extérieurs				
64	Impôts et taxes				
65	Autres charges				
Valeur ajoutée (±) =					
66	Charges de personnel		133	Valeur ajoutée	
Excédent brut d'exploitation (±) =					
681	Dotations aux amortissements d'exploitation		134	Excédent brut d'exploitation	
691	Dotations aux provisions d'exploitation		791	Reprises de prov. d'exploitation	
			798	Reprises d'amortissements	
			781	Transferts de charges d'exploitation	
Résultat d'exploitation (±) =					
67	Frais financiers (sauf 676)		77	Revenus financiers (sauf 776)	
676	Pertes de change		776	Gains de change	
687	Dotations aux amortissements à caractère financier		797	Reprises de provisions financières	
697	Dotations aux provisions financières		787	Transferts de charges financières	
Résultat financier (±) =					
1359	Perte d'exploitation		1351	Bénéfice d'exploitation	
1369	Perte financière		1361	Bénéfice financier	
Résultat des activités ordinaires (±) =					
81	Valeurs comptables des cessions		82	Produits des cessions	
83	Charges HAO		84 (sauf		
85	Dotations HAO		848)	Produits HAO	
			848	Transferts de charges HAO	
			86	Reprises HAO	
			88	Subventions d'équilibre	
Résultat hors activités ordinaires (±) =					
1379	Perte activités ordinaires		1371	Bénéfice activités ordinaires	
1389	Perte HAO		1381	Bénéfice HAO	
Résultat comptable avant impôt et participation (±) =					
87	Perte comptable avant impôt et participation			bénéfice comptable avant impôt et participation	
891	Participation des travailleurs				
	Impôt sur le bénéfice				
Résultat net (±) =					
			701	Ventes de marchandises	
			702 à 704	Ventes de produits fabriqués	
			705	Travaux facturés	
			706	Services vendus	
			707	Produits accessoires	
Chiffre d'affaires =					

3-2-3- Analyse des soldes intermédiaires de gestion (SIG)

La définition, le découpage des charges et des produits permettent l'obtention directe, dans le compte de résultat, des soldes intermédiaires fournissant aux utilisateurs des états financiers des informations de synthèse capitales pour l'étude de la structure et des performances de la firme.

Ce sont des marges ou des résultats dégagés à plusieurs niveaux suivant un ordre, le résultat net étant le solde final. (Les tableaux qui suivent ne sont pas des comptes schématiques)

3-2-3-1- La marge brute (1321 et 1322)

Le compte de résultat permet la lecture directe :

- **de la marge brute sur marchandises** = ventes de marchandises – Achats consommés de marchandises (Achats – Variation de stocks)
- **de la marge brute sur matières** = production de l'entreprise (production vendue + production stockée + production immobilisée) – Consommations de matières et de fournitures (Achats – Variation de stocks)

Ventes de marchandises (701)		Achats de marchandises (601) - Variation de stocks (SF-SI) (6031)	
Total (1)		Total (2)	
Marge brute sur marchandises = total (1) – total (2)			
Vente de produits fabriqués (702 ; 703 ; 704) + Travaux, services vendus (705 ; 706) + Production stockée (73) + Production immobilisée (72)		Achat de matières premières et fournitures liées (602) - Variation de stocks (6032)	
Total (1)		Total (2)	
Marge brute sur matières = total (1) – total (2)			

NB : Variation de stock = stock final – stock initial (marchandises ; matières premières ; produits finis...)

Cette notion de marge brute (prix de vente/prix d'achat) est très utilisée dans le commerce mais aussi dans les activités de transformation (Marge brute sur matière). Elle a été préférée à une notion comme celle de marge commerciale utilisée dans le plan français pour plusieurs raisons :

- ✓ Le calcul de la marge commerciale implique celui des coûts d'achat, qui relève d'une comptabilité générale ;
- ✓ dans les raisonnements de gestion, comme dans les comparaisons inter -entreprises (au sein d'un même secteur), l'utilisation de la marge brute est tout aussi utile que celle de la marge commerciale pour apprécier la structure et les performances.

La marge brute est plus facile à déterminer que la marge commerciale, et aussi pertinente qu'elle. Leur différence tient aux frais accessoires d'achat, intégrés dans la première et sorties de la deuxième.

3-2-3-2- La valeur ajoutée (133)

Elle est obtenue en ajoutant aux deux premières marges, les produits accessoires, les subventions d'exploitations et les autres produits et en rattachant les autres charges d'exploitations à l'exception des charges de personnel et des dotations.

C'est une valeur ajoutée de gestion. Sont inclus dans les consommations, les impôts courants et les revenus de propriété intellectuelle (redevances brevets, droits d'auteur).

Marge brute sur marchandises (1321)		Autres achats (604 ; 605 ; 608)	
+Marge brute sur matières (1322)		-Variation de stocks (6033)	
+Produits accessoires (707)		+Transport (61)	
+Subventions d'exploitation (71)		+Services extérieurs (62 ; 63)	
+Autres produits (75)		+Impôts et taxes (64)	
		+Autres charges (65)	
Total (1)		Total (2)	
VALEUR AJOUTEE (V.A) = Total (1) – Total (2)			

La valeur ajoutée mesure la contribution que l'entreprise et son personnel apportent à l'économie du pays. L'entreprise produit des biens et services mais elle consomme une partie de la production des autres entreprises. Seule la différence entre cette production et cette consommation accroît la valeur ajoutée de la production nationale.

La valeur ajoutée est un bon indicateur du poids économique de l'entreprise.

Comparée aux moyens mis en œuvre (personnel, équipement), la valeur ajoutée rend compte de l'efficacité de ces moyens d'exploitation.

3-2-3-3- L'excédent brut d'exploitation (EBE) (134)

Il est obtenu de la manière suivante :

Valeur ajoutée (133)		Charges de personnel (66)	
Total (1)		Total (2)	
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (E.B.E) = Total (1) – Total (2)			

L'excédent brut d'exploitation est un bon indicateur de performances industrielles et commerciales de l'entreprise.

Il correspond à la performance économique, la plus pure de l'entreprise, puisqu'elle est calculée :

- ✓ avant les dotations et les reprises (donc indépendant de la politique d'amortissement)
- ✓ avant les charges et les produits financiers (donc indépendant de la structure et de la politique financière de la firme)
- ✓ avant le niveau HAO (donc indépendant de ces éléments aléatoires)

3-2-3-4- Le résultat d'exploitation (135)

Le résultat d'exploitation représente la ressource nette dégagée par l'activité normale de l'entreprise.

Excédent brut d'exploitation (134) +Reprises de provisions et d'amortissements (791, 798) +Transferts de charges d'exploitation (781)		Dotation aux amortissements et provisions (681 ; 691)	
Total (1)		Total (2)	
RESULTAT D'EXPLOITATION = Total (1) – Total (2)			

Il mesure les performances industrielles et commerciales indépendamment de l'importance respective du travail et du capital comme facteurs de production. Il est indépendant de toute politique financière, fiscale, d'investissement, et de distribution.

3-2-3-5- Le résultat financier (136)

Le résultat financier correspond à la somme algébrique des produits financiers et des charges financières (dont opération sur devises). Il inclut les gains et les pertes de change ainsi que les dotations et les reprises, il y a une cohérence avec le tableau de financement.

Revenus financiers (77 (sauf 776)) +Gains de change (776) +Reprises de provisions financières (797) Transferts de charges financières (787)		Frais financiers (67, (sauf 676)) +Pertes de change (676) +Dotations aux amortissements et aux provisions (687 ; 697)....	
Total (1)		Total (2)	
RESULTAT FINANCIER = Total (1) – Total (2)			

3-2-3-6- Le résultat des activités ordinaires (RAO) (137)

Somme algébrique des soldes précédents, ce résultat, en principe « récurrent », est, pour beaucoup d'utilisateurs, plus utile à connaître, plus significatif que le résultat net.

Toutefois, il recèle le plus souvent un impôt sur le résultat non négligeable ou important. C'est pourquoi, le compte résultat doit faire mention de l'impôt « théorique » correspondant qui permet par différence d'obtenir le résultat des activités ordinaires après impôt.

Bénéfice d'exploitation (1351) Bénéfice financier (1361)		Perte d'exploitation (1359) Perte financière (1369)	
Total (1)		Total (2)	
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES = Total (1) – Total (2)			

Le résultat des activités ordinaires résulte des opérations ordinaires d'exploitation et de financement. Il tient comptes de l'incidence du mode de financement de l'entreprise (intérêts des emprunts).

3-2-3-7- Le résultat hors activités ordinaires

Il est important d'isoler les opérations non récurrentes qui ne se reproduiront pas à l'avenir car elles n'interviendront pas dans la prévision des résultats des exercices ultérieurs.

Il regroupe les opérations véritablement extraordinaires.

Produits des cessions d'immobilisations (82) +Produits H.A.O (84 (sauf 848)) +Transferts de charges H.A.O (848) +Reprises H.A .O (86) +Subventions d'équilibre (88)		Valeurs comptables des cessions d'immobilisations (81) +Charges H.A.O. (83) +Dotations H.A.O. (85)	
Total (1)		Total (2)	
RESULTAT HORS ACTIVITE ORDINAIRE = Total (1) – Total (2)			

3-2-3-8- Le résultat net (13)

C'est la somme algébrique des charges et produits. Il figurera au bilan de l'entreprise.

Résultat des activités ordinaires (137) +Résultat H.A.O. (138)		Participation des travailleurs (87) +impôts sur le résultat (89)	
Total (1)		Total (2)	
RESULTAT NET = Total (1) – Total (2)			